



l'oxygène  
à la source

**N°166-23**

**BUDGET TRAITEMENT DES DECHETS – SOLDE COMPTABLE DOSSIER INOVA CONSTRUCTION –  
ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REPRISE DE PROVISION**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 27 Représentés : 6 Quorum : 27
---

**Délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 3 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Christophe PONCET, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

M. Philippe PRUD'HOMME

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Pierre BARRUCAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

MM. Roland LOMBARD, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

M. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Michel HAUET, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN, Philippe CHAPPET, Jacques DALEX, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT, Florence POZZO

**AVAIENT DONNE POUVOIR**

Franck BOGEY à Christian MARTINOD  
Philippe MANDEREAU à Pierre BRUYERE  
Benjamin MARIAS à Fabienne GREBERT  
Gilles VIVIAN à Christian ROPHILLE  
Sébastien BRIAND à Philippe PRUD'HOMME  
André PERRILLAT-AMEDE à Pierre BARRUCAND

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**BUDGET TRAITEMENT DES DECHETS – SOLDE COMPTABLE DOSSIER INOVA CONSTRUCTION –  
ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET REPRISE DE PROVISION**

Exposé du Président,

Dans le cadre des travaux de requalification de l'UVE Sinergie, sur la commune de Chavanod, la société INOVA CONSTRUCTION était titulaire du marché principal. Avant le terme des travaux, elle a été placée en redressement puis liquidation judiciaire, fin 2016. Compte-tenu de la situation, des titres ont été émis par le SILA à l'encontre de la société, en vue de l'inscription des créances au passif de liquidation, pour permettre une éventuelle régularisation des sommes suivantes :

- Participation au financement de l'assurance dommage- ouvrages, telle que prévue au marché	74 202.84 €
- Pièces détachées réglées avant livraison, non encore livrées	65 593.74 €
- Prestations sous-traitant IMM à rembourser	79 260.00 €
- Travaux de mise en sécurité du site, dans l'attente de la reprise des travaux	100 000.00 €
- Avenants divers prestataires	406 150.00 €
- Trop perçus à restituer	446 199.25 €
- Pénalités de retard phases 1 et 3	3 064 063.50 €
<b>→ Total</b>	<b>4 235 469.33 €</b>

L'intégralité de ces créances étant extrêmement incertaines quant à leur recouvrement, une provision pour créances douteuses du même montant a immédiatement été constituée.

A la fin de l'année 2020, un jugement du Tribunal Administratif de Grenoble a confirmé la validité de la quasi-totalité de ces créances, hormis une somme globale de 465 692.21 €. Suite à ce jugement, les titres concernés ont été réduits ou annulés, et la part de provision les couvrant a été reprise.

Il demeure donc aujourd'hui une créance globale à recouvrer de 3 769 777.12 €, couverte par une provision du même montant.

Par courrier reçu en mars 2023, le mandataire liquidateur BTSG, en charge de la liquidation judiciaire d'INOVA CONSTRUCTION, a informé le SILA que l'ensemble des créances était définitivement irrécouvrable, les actifs étant nettement insuffisants à la couverture des passifs.

Il s'agit donc aujourd'hui de constater les titres encore en cours en créances éteintes (compte 6542), et de reprendre la provision qui les couvre. Cette opération n'aura pas d'incidence sur les résultats 2023.

Les crédits nécessaires ont été ouverts lors du vote du budget prévisionnel 2023.

Les membres du Comité sont invités à approuver la proposition présentée.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 33**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Séverine MUGNIER,  
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture

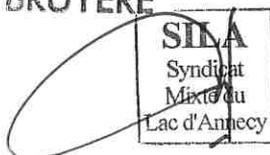
Le

Publié le 5 JUIL. 2023  
10 JUIL. 2023

Exécutoire le 10 JUIL. 2023

Le Président,

Pierre BRUYERE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*